

**COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE D'ADDUCTION D'EAU
POTABLE DU KREIZ BREIZH ARGOAT**

SEANCE DU 1^{ER} DECEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le premier décembre à dix heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Kreiz Breizh Argoat, régulièrement convoqués le vingt et un novembre deux mil vingt-deux se sont réunis à la salle Ty Ar Pélem de SAINT-NICOLAS-DU-PELEM, sous la présidence de Monsieur Alain KERBIRIOU qui procède à l'appel des délégués désignés par les Conseil Municipaux et le Conseil Communautaire de Guingamp Paimpol Agglomération.

Etaient présents : Annie BENION, Claude BERNARD, Jean-Pierre BOURGEAIS, Yoannes BRATTINGA, Daniel CORNEE, Alain CUPCIC, Véronique DILLASSER, Emile DOHOLLOU, Georges GALARDON, Raymond GELEOC, Christel GUILLERM, Michel HUBY, Alain KERBIRIOU, Jocelyne KERFERS, Guy LAGADEC, Jacques LAMBERT, Bernadette LE BOËDEC, Daniel LE CAER, Christian LE BARON, Etienne LE FER, Guy LE FOLL, Corinne LE BIHAN, François LE QUEFFRINEC, Guy LE YOUDEC, Sébastien L'HERMITE, Gwen LUCAS, Yvon NEUDER, Geneviève PINTO, Daniel REAU, Jean-Yves ROLLAND, Gilles THOMAS, Jean-Claude TOUPIN, Jacques TROËL, Catherine ROUXEL.

Pouvoirs : Guillaume ROBIC a donné pouvoir à Raymond GÉLÉOC ,
Liliane Ropars a donné pouvoir à Guy LAGADEC

Assistaient également : Marie-José NOZAHIC (suppléante de Geneviève PINTO), David TERRIEN (SAUR), Yoann LANNEVAL (SAUR), Patrick MANCEAU (SDAEP22) Claude SOITEUR-GUILLEMIN (SMAEP KBA), Mathias MARGER (SMAEP KBA)

Mme Geneviève PINTO a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Délégués en exercice : 52

Présents : 34

Votants : 36

Quorum à atteindre : 27 présents , le quorum est atteint

**INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU SYNDICAL
DANS LE CADRE DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE COMITE**

BUREAU DU 6 OCTOBRE 2022

- Mr le Président a été autorisé à signer le marché de travaux de réhabilitation des réservoirs de la route de Kergrist à LOCARN (lot 1) pour **167 678 € HT** et de Toul Dous à PLEVIN (lot2) pour **199 471 € HT** avec l'entreprise ETANDEX de Montgermont.
- Mr le Président a été autorisé à signer le marché de travaux de renouvellement de conduites d'eau potable du secteur de Tressaint sur la commune de CALANHEL avec l'entreprise VEOLIA pour **99 787 € HT**

BUREAU DU 15 NOVEMBRE 2022

- Il a été procédé à une réunion de suivi du contrat de DSP VEOLIA en présence du responsable local VEOLIA (Mr Corentin LESAUVAGE) et en présence du SDAEP 22 dans le cadre de la mission d'assistance-conseil en matière de gestion du service public d'eau potable (Mr Patrick MANCEAU)
- Mr le Président a été autorisé à signer la convention quadripartite n°B22-01B de réalisation de nouvelles haies bocagères dans le cadre du projet Breizh bocage avec les propriétaires, exploitants et avec la CCKB sur le périmètre de protection de Mézouët et en limite des parcelles YH33 et YH41 sises à Kervennou, GLOMEL appartenant au syndicat.

INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DANS LE CADRE DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE COMITE SYNDICAL

- 21/09/2022 : signature de la convention SAUR pour le suivi CVM dans les canalisations de distribution d'eau potable du secteur de Saint-Maudez pour 22 757 € HT hors campagnes d'investigations complémentaires et prestations non programmées.
- 03/10/2022 : signature du devis SAUR pour la réalisation d'un bypass au réservoir de Toul Dous à PLEVIN pour 13 210.33 € HT
- 27/10/2022 : signature du contrat d'assurance GROUPAMA pour la conduite du véhicule de service définitif pour 572.57 € TTC par an
- 10/10/2022 : signature du devis SAUR pour l'installation d'équipements de mesure de niveau à Saint-Symphorien à PAULE pour 3 049 € HT
- 19/10/2022 :signature du devis BUCODI pour l'achat d'une station d'accueil et de 2 écrans pour le bureau de l'assistant(e) de gestion du syndicat.
- 20/10/2022 : signature du devis SAUR pour des travaux d'amélioration de la chloration au réservoir de la croix-haute à ROSTRENEN pour 5 638€ HT.
- 15/11/2022 : signature du devis A.G COORDINATION pour une mission de coordination SPS pour la réhabilitation des 2 unités de traitement de Paule et de Plévin pour 2 678 € HT
- 16/11/2022 :signature du devis SAUR pour l'installation d'un analyseur de Ph sur la station du Quinquis à PLOUGUERNEVEL pour 1 960 € HT.

ORDRE DU JOUR

- Rapports annuels 2021 du délégataire SAUR
- Tarifs eau potable 2023
- Autorisation d'engager , liquider, mandater les dépenses avant le vote du budget 2023 – retirée suite à observation du contrôle de légalité du 28-12-2022
- Décision modificative n°1 au budget 2022 : Opérations 2022-07 et 2022-12
- Questions diverses

PROCES VERBAL

1- RAPPORTS ANNUELS 2021 DU DELEGATAIRE SAUR

Voir en annexe : Chiffres clés et temps forts de l'année 2021 pour les contrats des secteurs du Centre-Bretagne, Saint-Nicolas-du-Pélem , Rostrenen, Plouguernevel et Saint-Maudez

Le Président présente au Comité Syndical les rapports 2021 du délégataire SAUR comportant les données comptables et l'analyse de la qualité du service par référence aux indicateurs de performance dont la liste a été publiée dans le décret n°2007-675 du 2 mai 2007. Chaque contrat de délégation de service public a fait l'objet d'un rapport séparé (le rapport du secteur de l'Argoat pour le délégataire VEOLIA a été présenté lors du comité syndical du 29 septembre 2022).

Le Président invite les représentants locaux de la SAUR à présenter une synthèse des rapports.

SECTEURS CHIFFRES CLES	CENTRE BRETAGNE	ST MAUDEZ	ST NICOLAS
Volumes produits	536 355 m ³ +36 169	288 020 m ³ +49 749	0 m ³
Volumes importés	416 106 m ³ -104 669	139 783 m ³ -49 470	321 669 m ³ -2 339
Volumes exportés	206 m ³ - 33	695 m ³ -1521	15 377 m ³ -244
Volumes distribués	952 256 m ³ - 68 466	427 109 m ³ +1 801	306 292 m ³ -2 095
Indice linéaire de perte (m ³ /km/j)	0.92 -0.47	0.77 STABLE	0.58 -0.34
Taux d'analyses bactériologiques conformes	100% STABLE	100% STABLE	100% STABLE
Taux d'analyses physico-chimiques conformes	95.1% -4.9%	92.2% -6,4%	100% STABLE
Nbre de fuites réparées	39 + 7	28 - 4	7 -4

SECTEURS CHIFFRES CLES	ROSTRENNEN	PLOUGUERNEVEL
Volumes produits	96 318 m ³ +31 027	96 415 m ³ -581
Volumes importés	188 329 m ³ -71 412	25 879 m ³ - 8 072
Volumes exportés	87 536 m ³ -33 816	0 m ³
Volumes distribués	197 110 m ³ - 6 750	122 295 m ³ - 8 652
Indice linéaire de perte (m³/km/j)	0.82 - 0.31	0.92 - 0.32
Taux d'analyses bactéριο.conformes	100% STABLE	100% STABLE
Taux d'analyses physico-chimiques conformes	100% STABLE	94.1% -5.9%
Nbre de fuites réparées	8 - 5	2 -2

**SYNTHESE DES CHIFFRES CLES
TOUS SECTEURS ET TOUS DELEGATAIRES CONFONDUS**

Volumes produits 1 082 049 m ³ +110 756
Volumes importés 1 677 215 m ³ - 231 014
Volumes exportés 198 626 m ³ - 27 865
Volumes distribués 2 560 640 m ³ -92 391
Indice linéaire de perte moyen (m³/km/j) 0.74 - 0.26
Taux moyen d'analyses bactériologiques conformes 100% STABLE
Taux moyen d'analyses physico-chimiques conformes 96.3% -3.47%
Nbre de fuites réparées : 132 +1

Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Kreiz Breizh Argoat
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL ET DES DECISIONS DU PRESIDENT

- Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, donne acte de la présentation des rapports 2021 du délégataire SAUR pour les secteurs du Centre-Bretagne, Saint-Nicolas-du-Pélem, Rostrenen, Plouguernevel et Saint-Maudez.

2- TARIFS EAU POTABLE 2023

Pour information :

Point sur les tarifs des délégataires SAUR ET VEOLIA :

2022 abonnement ordinaire (et conso 0 à 100m3)	Secteur CENTRE BRETAGNE-PELEM	Secteur ST MAUDEZ-GOUAREC	Secteur ARGOAT
Pourcentage d'augmentation du tarif délégataire	+ 1.77%	+ 1.64 %	+ 3.89 %

2022 abonnement ordinaire (et conso 0 à 100 m3)	Secteur ROSTRENEN	Secteur PLOUGUERNEVEL
Pourcentage d'augmentation du tarif délégataire	+ 4.34 % (0 à 100m3)	+ 1.50 % (0 à 50 m3) + 1.42 % (50 à 100 m3)

Point sur les tarifs du SMKU

- Tarifs de Kerne Uhel : augmentation de 1.5%

- Forfait/abonné : 24.73 €
- Part/m3 : 0.252 €
- Part/m3 variable : 0.235€

Point redevance SDAEP

- Elle passe de 12 à 13.50€/an et par abonné

Point Budget SMAEP KBA

- Achat d'eau inscrits au BP 2022 : 1 120 000 €

- Pour un réalisé de 1 072 349.99€ au 28/11/2022

-Montant des recettes vente d'eau inscrites au BP 2022 : 2 345 000 €

- Pour un réalisé de 2 519 545.28€ au 28/11/2022

Point sur la décision 2021 tarif global SMAEP KBA par délibération du 25/11/2021 :

UNE BAISSSE DE RECETTES POUR LE SMAEP KBA DE 54 960.53€ :

- Secteur Centre-Bretagne et Saint-Maudez : baisse de 0.5%
- Secteur Argoat : maintien des tarifs
- Secteur Plouguernevel et Rostrenen : hausse de 2%
- Secteur Saint-Nicolas-du-Pélem et Gouarec: hausse de 3%

Vote des tarifs 2023

Mr le Président présente les 2 hypothèses suivantes :
(voir les tableaux correspondants en annexe)

Hypothèse A : convergence rapide-perte de recettes

↓ Centre Bretagne et St Maudez = - 0.3% global,

↑ Argoat = +0.1% global,

↑ Plouguernével, St Nicolas , Rostrenen et Gouarec= + 3% global

Soit une baisse de recettes estimée à 20 608.77 € pour le syndicat

Hypothèse B : convergence rapide – perte de recettes avec ajustements

↓ St Maudez = -0.5% global,

↓ Centre-Bretagne et Argoat :-0.3% global

↑ Plouguernével, St Nicolas , Rostrenen et Gouarec= + 3% global

Soit une baisse de recettes estimée à 20 720 € pour le syndicat

Le Comité Syndical, après avoir écouté l'exposé de Mr le Président et après en avoir délibéré, à 31 voix pour, 4 voix contre et une abstention :

Décide d'adopter les tarifs collectivité suivants , soit le scénario B :

	ST NICOLAS	ARGOAT	CENTRE BRETAGNE	ST MAUDEZ
DN 15 et 20	63.12	57.37	75.23	47.77
DN 30	90.31	57.37	99.61	67.55
DN 40	133.84	57.37	132.06	107.14
DN 50	286.29	57.37	248.24	245.74
DN 60 / PI	721.84	668.81	590.01	641.71
DN 80	1701.83	668.81	3485.79	1543.01
DN 100	3226.25	668.81	6000.00	2918.54
DN 150	6492.85	668.81	6000.00	5888.30
vente en gros	0.120	0.3000	0.3500	0.2300
50	0.7277	0.7500	0.6826	0.6002
100	0.7277	0.7500	0.6826	0.6002
500	0.6247	0.7350	0.6488	0.8466
1000	0.7529	0.4930	0.5287	0.6790
2000	0.4550	0.3070	0.4246	0.5564
6000	0.4901	0.3370	0.4144	0.4445
12000	0.5451	0.2460	0.5084	0.3833
20000	0.5451	0.2460	0.4494	0.3833
100000	0.5451	0.2460	0.4494	0.3833
+	0.5451	0.2460	0.4494	0.3833

Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Kreiz Breizh Argoat
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL ET DES DECISIONS DU PRESIDENT

	ROSTRENNEN	PLOUGUERNEVEL	GOUAREC
DN 15 et 20	48.51	61.57	45.12
DN 30	64.73	61.57	45.12
DN 40	98.74	61.57	45.12
DN 50	217.84	61.57	516.32
DN 60 / PI	569.17	663.28	516.32
DN 80	1348.79	745.17	516.32
DN 100	2561.54	945.17	2203.81
DN 150	5160.28	1145.17	2203.81
vente en gros	0.3900		
50	0.5577	0.7572	0.5573
100	0.5577	0.6666	0.5573
500	0.6669	0.9457	0.5552
1000	0.5829	0.6543	0.6119
2000	0.4633	0.5423	0.5985
6000	0.4105	0.4816	0.5584
12000	0.4024	0.4758	0.4926
20000	0.3455	0.3576	0.4926
100000	0.2382	0.2251	0.4926
+	0.2382	0.2251	0.4926

3- AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER, MANDATER LES DEPENSES AVANT LE VOTE DU BUDGET 2023

Monsieur le Président expose qu'il serait opportun d'autoriser signature de devis ou marché entre le 1er janvier et la date de vote du budget, généralement fin février début mars afin de ne pas retarder des projets déjà amorcés et ou plus ou moins urgents.

Le Comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L1612-1 ;

Vu le code des juridictions financières et notamment son article L232-1 ;

Considérant que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget , avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette (l'ordonnateur est en droit de mandater seulement les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance).

Considérant que le Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Kreiz Breizh Argoat doit pouvoir poursuivre ses actions ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Comité Syndical,

Décide d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2022 avant le vote du budget 2023, dans la limite des crédits définis ci-dessous et représentant au plus 25% des crédits ouverts au titre de l'exercice 2022.

Chapitre – Libellé	Crédits ouverts au titre de l'exercice 2022	Montant autorisé avant le vote du BP 2023
20- Immobilisations incorporelles	202 600 €	50 650 €
21- Immobilisations corporelles	2 334.58 €	583.64 €
23- Immobilisations en cours	4 374 675.75 €	1 082 418.93 €

Cette délibération a fait l'objet d'une observation du contrôle de légalité en date du 28-12-2022 . Elle doit donc être retirée car sont à prendre en compte les dépenses réelles de la section d'investissement votées aux budgets primitifs, budgets supplémentaires et décisions modificatives, avec déduction des crédits afférents au remboursement de la dette et des restes à réaliser (RAR) de l'exercice antérieur.

Le montant maximal autorisé s'obtient comme suit :

Dépenses réelles d'investissement (BP+ DM) = 4 392 612.48 €

Montant des emprunts et dettes à déduire 200 000 €

Montant maximal autorisé à hauteur de 25% = $(4\,392\,612.48 - 200\,000) * 0.25 = 1\,048\,153.12$ €

4- DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET 2022 : OPERATIONS 2022-07 ET 2022-12

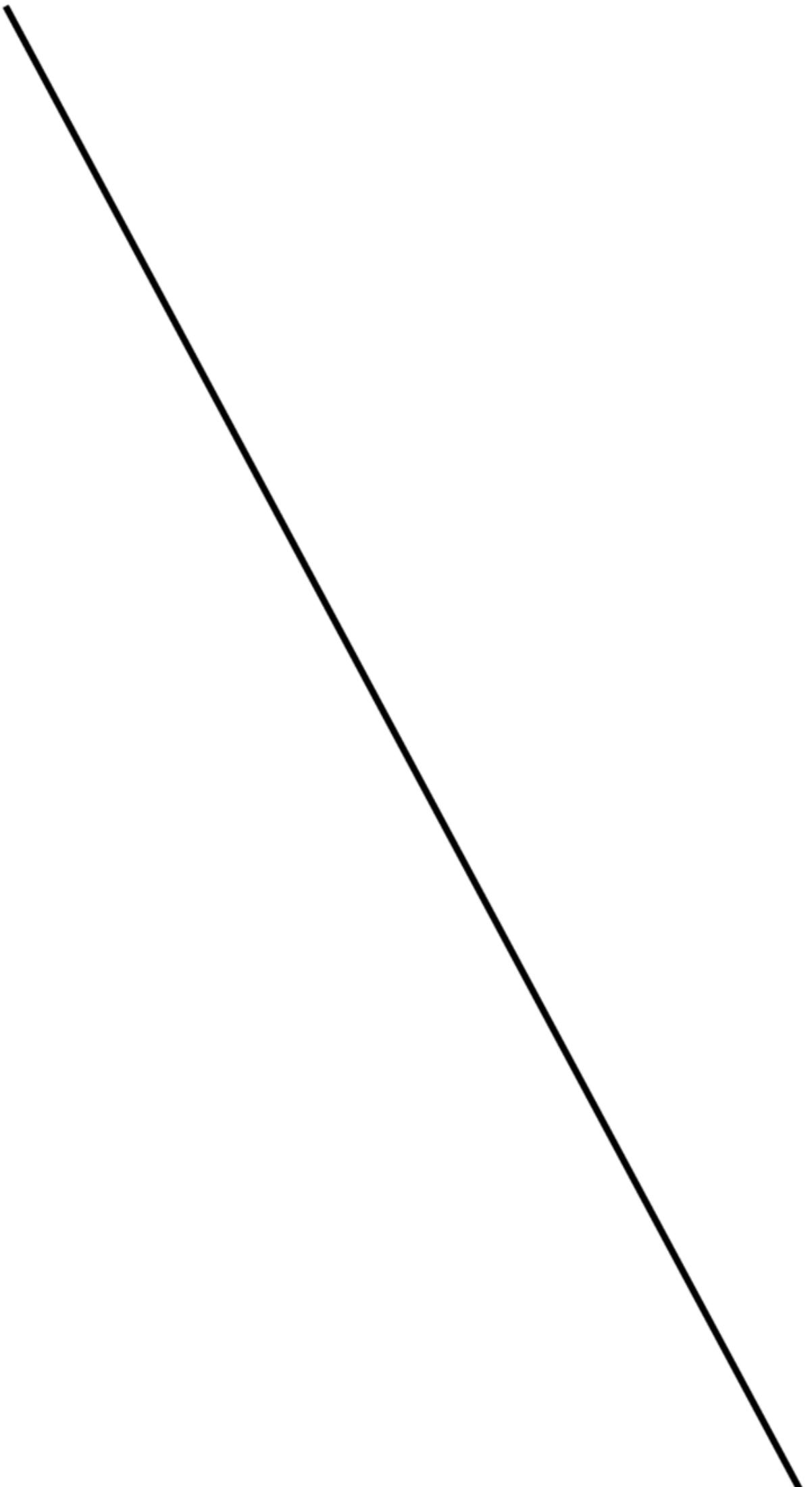
Mr le Président expose qu'il est nécessaire de procéder à une décision modificative au budget primitif 2022 afin de permettre le démarrage des travaux sur les ouvrages de Saint-Symphorien à PAULE, Ar Poulloudu à PLEVIN et de la route de Kergrist à LOCARN correspondants aux opérations 2022-07 et 2022-12 (qui sont inscrites au budget pour information). En effet 400 320.98 € ont été budgétisés sur le compte 2313-contructions, et il serait plus opportun de les déplacer sur le compte 2315-Installations,matériel et outillage technique .

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le comité syndical adopte la décision modificative telle que présentée.

Investissement:	Montant
Dépenses : art.2313 chapitre 23 Constructions	- 400 320.98 €
Dépenses : art.2315 chapitre 23 Installations, matériel et outillage technique OP 2022-07 : 367 149 € (marchés ETANDEX) OP 2022-12 : 33 171.98 € (maitrise d'œuvre à venir et études et marchés complémentaires)	+ 400 320.98 €

QUESTIONS DIVERSES

- **Point sur le recrutement en cours pour le poste de responsable technique :**
- 12 Candidatures ont été reçues, 4 candidats ont été convoqués pour un entretien le jeudi 10 novembre.
- 2 candidats avec un profil d'ingénieur ainsi que 2 candidats avec un profil de technicien/technicien principal ont donc été auditionnés par le jury de recrutement. Le choix du jury s'est porté sur Madame Louise BUHÉ, ingénieure par voie de recrutement direct CDD de droit public en provenance de l'Union des Associations Syndicales d'Hydraulique de l'Est Audois à NARBONNE.



Séance du 1^{er} décembre 2022

DELIBERATIONS

ORDRE DU JOUR

- Rapports annuels 2021 du délégataire SAUR
- Tarifs eau potable 2023
- Autorisation d'engager , liquider, mandater les dépenses avant le vote du budget 2023 – retirée suite à observation du contrôle de légalité du 28-12-2022
- Décision modificative n°1 au budget 2022 : Opérations 2022-07 et 2022-12

MEMBRES PRÉSENTS-SEANCE DU 1^{er} DECEMBRE 2022

Etaient présents : Annie BENION, Claude BERNARD, Jean-Pierre BOURGEOIS, Yoannes BRATTINGA, Daniel CORNEE, Alain CUPCIC, Véronique DILLASSER, Emile DOHOLLOU, Georges GALARDON, Raymond GELEOC, Christel GUILLERM, Michel HUBY, Alain KERBIRIOU, Jocelyne KERFERS, Guy LAGADEC, Jacques LAMBERT, Bernadette LE BOËDEC, Daniel LE CAER, Christian LE BARON, Etienne LE FER, Guy LE FOLL, Corinne LE BIHAN, François LE QUEFFRINEC, Guy LE YOUDEC, Sébastien L'HERMITE, Gwen LUCAS, Yvon NEUDER, Geneviève PINTO, Daniel REAU, Jean-Yves ROLLAND, Gilles THOMAS, Jean-Claude TOUPIN, Jacques TROËL, Catherine ROUXEL.

Pouvoirs : Guillaume ROBIC a donné pouvoir à Raymond GÉLÉOC ,
Liliane Ropars a donné pouvoir à Guy LAGADEC

Assistaient également : Marie-José NOZAHIC (suppléante de Geneviève PINTO), David TERRIEN (SAUR), Yoann LANNEVAL (SAUR), Patrick MANCEAU (SDAEP22) Claude SOITEUR-GUILLEMIN (SMAEP KBA), Mathias MARGER (SMAEP KBA)

Mme Geneviève PINTO a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Délégués en exercice : 52

Présents : 34

Votants : 36

Quorum à atteindre : 27 présents , le quorum est atteint

Le Président

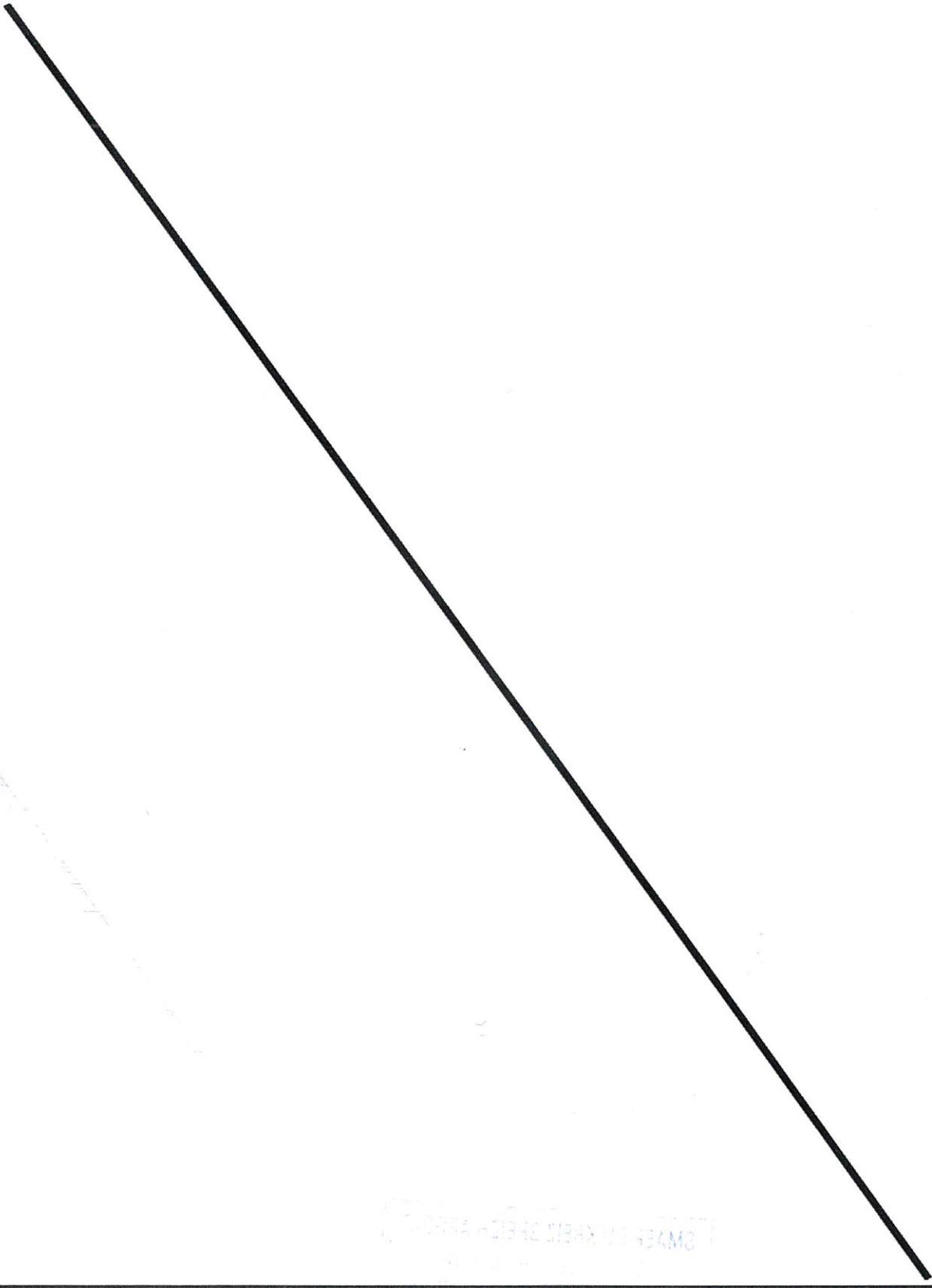
Alain KERBIRIOU



La ou le secrétaire de séance
de séance

Geneviève PINTO





OMAR TO KHRIJ SHEIKH ARSO

1994-1995